

INJUSTE

SGPA-CGT-Culture
Section Nord-Pas-deCalais

La nouvelle instruction sur les déplacements temporaires des agents et de leurs remboursements (DG 119) pose de nombreux problèmes et comme d'habitude ce sont les agents opérationnels qui trinquent...

Nous réaffirmons les principes de base à un **remboursement juste** de nos frais et nous demandons à la direction de l'Inrap de modifier l'application de la DG 119 :

- **Prise en compte de la résidence familiale comme lieu de départ en mission.**

- **Indemnisation (indemnité kilométrique et de repas) dès que l'agent quitte sa résidence administrative pour partir en mission,**

- **Temps de transport = temps de travail**

- **Revalorisation des indemnités de repas et de nuitée**

Si la direction de l'Inrap refuse de revoir sa copie, nous en tirerons les conséquences...

Nom	Prénom	Résidence adm.	Signature
DEFAUX	Frank	F/MIENS	SA
HULIN	Guillaume	Bouguibus	SA
BELAY	Estelle	Dijon	SA
FAVIER	Helène	Fontenay	HA
SOLO	Auroben	Strasbourg	A. Bolo
GARENNE-MAROT	Laurence	Passel	SA
FAVIER Dominique		ARRAS	SA
Van Acker	Sébastien	ARRAS	SA
Dehedin	Angelique	Amiens	HA